

FICHE de RENSEIGNEMENTS

ACCUEIL de LOISIRS de Saint Pierreville

Juillet 2017

Année scolaire 2017-2018

Autorisation parentale*

Je soussigné(e)
Demeurant
Représentant légal de(s) l'enfant(s) :
Date de naissance :

Autorise mon enfant à participer à toutes les activités et sorties proposées dans le cadre des animations du centre de loisirs de Saint-Pierreville, notamment sur les goûters animés en temps périscolaire, les mercredis, les samedis et les vacances.

J'autorise l'équipe d'animation à faire hospitaliser et /ou à faire pratiquer tous les soins nécessaires en cas de besoin.

N°d'allocataire CAF ou MSA (**OBLIGATOIRE**) :

Quotient familial (**OBLIGATOIRE**):

Possibilité de bons vacances auprès de la CAF et de la MSA.

➤ Nom et N° de téléphone des personnes à prévenir en cas d'urgence :

Nom, Prénom : Qualité :

Tél : Domicile : Travail :

Nom, Prénom : Qualité :

Tél : domicile : Travail :

➤ Nom et N° de téléphone des personnes autorisées à venir chercher l'enfant :

Nom,Prénom : Tél :

Nom,Prénom : Tél :

Nom,Prénom : Tél :

(Si vous manquez de place, joignez les autres noms et coordonnées sur papier libre. Si une personne non autorisée par écrit vient pour récupérer votre (vos) enfant(s), nous ne pourrons pas le lui confier, aussi pensez à anticiper. Les mineurs ne sont pas habilités à prendre en charge votre (vos) enfants(s).

Pièce à fournir : Afin d'appliquer un tarif dégressif, les bons vacances CAF et MSA sont à remettre en début d'année civile. Ils sont valables un an.

➤ Adresse mail pour recevoir les informations sur les activités du centre de loisirs :

.....

***Quand votre/vos enfants sont inscrits pour la première fois, il est impératif pour quelque activité que ce soit que vous vous présentiez en personne auprès de l'équipe d'animation, lors de la première séance ou lors d'un départ en séjour. Merci de votre compréhension.**

Autorisation de rentrer seul

Je soussigné autorise les animateurs à laisser partir seul mon (mes) enfant(s)

- régulièrement, les animateurs étant prévenus.
- ponctuellement, en le précisant par écrit aux animateurs.

Dans tous les cas, je précise les conditions de *départ* (Présence d'un grand frère, d'une grande sœur, horaires précis, recommandations à faire aux enfants...) :

.....

Autorisation de prise de vue

De nombreuses activités pédagogiques peuvent conduire les accueils de loisirs à réaliser des photographies ou des vidéos sur lesquels apparaissent les enfants. La loi relative au droit à l'image oblige l'équipe à demander une autorisation écrite au responsable légal de l'enfant pour la prise de vue et la diffusion de ces prises de vue.

Je soussigné,

En tant que responsable légal, autorise les animateurs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement à filmer et/ou prendre en photo mon/mes enfant(s) :

.....

Dans le cadre des activités du centre, de l'accueil périscolaire et des séjours organisés.

Ces prises de vue pourront être utilisées dans le cadre des activités ainsi que pour des restitutions à l'entourage familial des enfants et dans la presse tout en veillant au juste respect de la législation.

Ces images pourront être diffusées

- Sur support papier,
- Sur CD Rom
- Sur support vidéo

Signature

Vaccination

Nous sommes désormais dans l'obligation de détenir la photocopie des pages de vaccination de votre / vos enfant (s) en plus de la fiche sanitaire ci jointe.

Fait à Saint-Pierreville, le

Signature